



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 180-2020

modifiant le règlement 180-2015 relatif au
Programme de revitalisation de certains secteurs (congé de taxe foncière)

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 5 février 2020 le règlement mentionné en titre.
2. L'objet de ce règlement vise à établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, durant heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou consulter le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 6 février 2020.

DOMINIQUE ST-PIERRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE ADJOINTE